NORD

Douanes. — Par décret inséré à l'*Officiel* de ce jour, les bureaux de douanes d'Anor, Baisieux, Feignies, Jeumont et Tourcoing sont ouverts à l'importation et au transit de la librairie venant de l'étranger.

Etrennes à Léon XIII. — Le montant des quatre premières listes des étrennes offertes à Léon XIII par les catholiques du diocèse de Cambrai, s'élève à 4?,814 francs.

Cambrai. — Nous recevons la dépêche suivante :

« Cambrai, 23 janvier, 10 h. soir.

» A l'issue de la séance du Conseil municipal de ce jour, les délégués sénatoriaux de Cambrai ont décidé d'abandonner pour les victimes de la catastrophe de Liévin, le tiers de l'indemnité qu'ils recevront. »

Douai.—Une arrestation a été faite, vendredi matin, dans des circonstances assez curieuses : il s'agissait du sieur Jean-Baptiste Héroguer, ancien rédacteur de l'immonde journal la *Bavarde*, déjà condamné à Dieppe à quinze jours de prison pour vagabondage, et contre lequel un mandat d'arrestation avait été décerné par le parquet de la Seine pour vol d'un billet de mille francs contenu dans une lettre. Le sieur Héroguer était chez lui, rue de la Croix d'Or, lorsque le brigadier de police Noiret s'y est présenté, assisté de deux agents, pour l'arrêter. Au moment où le brigadier pénétra dans la chambre où Héroguer se trouvait, celui-ci disparut subitement et toutes les recherches faites dans la maison demeurèrent infructueuses, lorsqu'arrivé au grenier, le brigadier remarqua que la lucarne était ouverte; il se pencha et il vit des traces de pas dans la neige de la gouttière ; il monta sur le toit et, en suivant les traces, il arriva à un amoncellement de neige dans lequel s'était blotti Héroguer; c'est là qu'il fut arrêté. Un grand rassemblement s'était formé autour de la maison et la foule a poursuivi de ses huées le sieur Héroguer, qui a été conduit à la prison St-Vaast, où il est écroué en attendant son transfert à Paris.

PAS-DE-CALAIS

La tentative d'assassinat de Ledinghem. — Il y a deux jours, nous annoncions qu'une tentative d'assassinat suivie de vol avait été commise à Ledinghem sur la veuve Dufay, 68 ans, cabaretière et buraliste, en même temps que l'arrestation d'un sieur Louis Biesques, 25 ans, gravement soupçonné ; vendredi, la gendarmerie de Lumbres a arrêté, en vertu d'un mandat d'arrêt, un sieur Charlemagne B..., 30 ans, qui aurait été le complice de Biesques.

Les deux individus se seraient donné rendez-vous, le soir, avec l'intention d'aller voler chez la veuve Dufay ; Biesques seul se serait introduit dans la demeure de celle-ci, pendant que B... faisait le guet au dehors. La veuve Dufay, dans la chambre de laquelle Biesques avait dû pénétrer pour voler, s'étant réveillée, celui-ci n'aurait pas hésité à la serrer à la gorge afin d'étouffer ses cris.

Déjà, en décembre dernier, deux vols avaient été commis dans les mêmes circonstances, dans la demeure de la veuve Dufay qui n'avait pas osé porter plainte.

La victime a été serrée à la gorge avec tant de violence, qu'elle en porte encore les traces.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 janvier. — Elise Vanpeybroeck, rue de Tournai, maisons Gérard, 1. — Léontine Goethals, rue du Nouveau-Monde cour Tiberghien. — Marthe et Jeanne Dhonds, jumelles, rue du Fort, cour Jean-Vigin, 2. — Rachel Lequenne, rue Lafontaine, 2. — Marie Daemers, rue Bernard, cour Lefebvre, 8. — Florine Percke, rue du Fort, 48 — Blanche Lapère, rue Bayart, 44. — Zulma Herchelbout, Grande-Rue, fort Mulliez, 2. — Hortense Desbarbieux, rue du Malplaquet, cour Faccon, 7. — Louis Dhaene, rue Saint-Laurent, maisons Frasez. — Nathalie Warnier, rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, 15. — Sophie Bourlez, rue de l'Ommelet, cour Lehoucq, 11. — Clémence Duquesne, rue du Duc, 16. — Ursule Vandenbulcke, rue de la Perche, cour Briet, 12.

» DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 janvier. — Martine Duries, 78 ans, peu-lonnaire, à l'Hospice. — Marie Leore, 7 ans, sentier de la Basse-Masure, maisons Pierre Carette — Célestin Delattre, 46 ans, rentier, rue de Launoy, 87. — Eléonore Dion, 2 ans, rue de Beaurewaert, 94. — Charles Desutter, 66 ans, tisserand, à l'Hôtel-Dieu.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 janvier. — Etienne Dumortier, rue Sainte-Barbe — Georges Vercamer, rue du Haze. — Madeleine Dujardin, au Blanc-Seau. — Louis Catteau, à la Malcense — Marie Delannoy, rue du Calvaire. — Albert Verstraete, au Pont de Neuville. — Georges Verhelle, rue de la Mairie.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 23 janvier — Augustine Fromaux, 71 ans, sans profession, rue de Paris. — Jean Cau, 19 jours, rue de la Croix-Rouge. — Maria Brutin, 10 mois 20 jours, aux Phalempins. — Léonie Verbrouck, 15 jours, rue Vandevenne.

Etat-Civil de Neuville-en-Ferrain. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 8 au 15 janvier. — Marie Vereux, Place. — Alphonse Deconinck, Vieille-Motte. — Hubert Castelain, Bailly. — Vincent Prévost, Trioz.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 8 au 15 janvier. — Pierre-François Wagnon, 26 ans, tisserand et Marie Dallaine, 30 ans, servante. — Honoré Verhest, 30 ans, tisserand et Sidonie Callewaert, tisserande. — Laurent Van Reeth, 30 ans, ouvrier agricole et Marie-Louise Vandenhereen, 30 ans, tisserande. — Victor Wyndels, 32 ans, épicier et Marie-Louise Mernout, 25 ans, couturière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 8 au 15 janvier. — Alfred Lepers, 4 mois, Risquons-Tout. — Vincent Prévost, 6 jours, Trieg. — N. Dufourmont, mort né, Calvaire.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille DELATTRE-FOURNIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Célestin-Joseph DELATTRE, décédé pieusement à Roubaix, le 23 janvier 1885, à l'âge de 49 ans et 1 mois, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 25 courant, à 9 heures, aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 26 dudit mois, à 9 heures 1/2, et aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, en l'église de Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 87.

Les amis et connaissances de la famille TRUFFAUT-FIQUET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Antoine TRUFFAUT, capitaine en retraite, chevalier de la Légion-d'honneur, décédé subitement à Roubaix, le 23 janvier 1885, dans sa 56e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 25 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le dimanche 25, à 4 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 26 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard Gambetta, 5.

Les amis et connaissances de la famille BATAILLE-BAYART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Marie-Jeanne-Joseph BATAILLE, décédée à Mouveaux, le 23 janvier 1885, dans sa 18e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 26 courant, à 9 heures, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Jean-Baptiste Bataille, entrepreneur, à Mouveaux.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 26 janvier 1885, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Désiré VERSTRAETE, époux de Dame Marie VAN BERS, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1884, à l'âge de 20 ans, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La famille DELSAUX-DUGAUQUIER, vous prie d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 26 janvier 1885, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Ernest-Justin DELSAUX, époux de Dame Clémence DUGAUQUIER, décédé à Roubaix, le 29 décembre 1884, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 26 janvier 1885, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis CASTELAIN, époux de Dame Marie-Catherine FLORIN, décédé à Roubaix, le 20 décembre 1884, à l'âge de 62 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 27 janvier 1885, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Julie DELHAYE, épouse de Monsieur Antoine NOCLAIN, décédée à Roubaix, le 19 décembre 1884, à l'âge de 62 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 26 janvier 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur César-Joseph MASSON, époux de Dame Marie MOREL, décédé à Roubaix, le 8 janvier 1884, à l'âge de 50 ans, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & FUNÉRAIRES IMPRIMÉES ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

La Chambre. — La discussion du budget de la justice a continué samedi.

L'Assemblée a entendu M. T'Serstevens, qui a traité la question des domiciles de secours ; M. Houzeau, qui a insisté sur la nécessité de réformer la jurisprudence en matière de délits de la presse; M. Bara, qui a clabaudé à nouveau sur les fondations de messes; M. Devolder, ministre de la justice, qui a répondu avec éloquence à ces diatribes, et M. Nothomb qui, comme rapporteur du budget, a également flétri les vilenies du V.·. G.·. Inspecteur-Inquisiteur ès-sacristies.

La Chambre a terminé la discussion générale du budget et adopté quelques articles.

M. Melot, député de Namur, a déposé le rapport sur le budget de l'intérieur et de l'instruction publique.

Gand. — *Funérailles de M. Ernest Solvyns.* — Hier matin, ont eu lieu, en l'église cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, les funérailles de M. Ernest Solvyns, sénateur de l'arrondissement de Roulers, président de l'Association électorale catholique de l'arrondissement de Gand.

La cathédrale, une des plus vastes du pays, était encombrée de monde. On y remarquait toutes les célébrités politiques de la Belgique.

Plusieurs accidents ont été causés par le brouillard :

A Charleroy, deux ouvriers de laminoir, Maurice Denisty, puddleur, et Louis Paquet, machiniste, revenant de leur travail, vers six heures du matin, longeaient la Sambre pour retourner chez eux à Châtelet. Trompé par l'obscurité, l'un d'entre eux, nous ne savons lequel, tomba à l'eau près du rivage du Trieu-Kaisin; son compagnon se précipita à son secours dans la rivière ; mais, sans doute engourdis par le froid, ces deux malheureux périrent avant qu'on ait pu leur porter secours.

Paquet, père de quatre enfants, était âgé de 61 ans; Denisty n'avait que 20 ans et était célibataire.

A Roux, un ouvrier du charbonnage de la Rochelle, se rendant à sa besogne vers la même heure, est également tombé à l'eau, dans le canal de Charleroy à Bruxelles et n'a pu être retiré qu'à l'état de cadavre; c'est le nommé Julien Lecocq, célibataire, âgé de 25 ans.

Lillers. — La commission des monuments historiques s'est réunie le 16 de ce mois, sous la présidence de M. Antonin Proust. Elle a adressé au ministre des beaux-arts des propositions d'allocation s'élevant ensemble à 47,300 fr., à répartir entre six édifices, parmi lesquels l'église de Lillers.

TRIBUNAUX

Les anarchistes de la salle Lévis — Verdict

M. l'avocat-général Bernard, dans son réquisitoire, a excellemment démontré que les accusés étaient, non pas des ouvriers sérieux, mais des poseurs et des blagueurs de réunions publiques, dont les excitations, sans effet sur les travailleurs véritables, sont néanmoins dangereuses parce qu'elles font appel à l'armée du vice et du crime qui grouille dans Paris.

Me Georges Laguerre, qui défendait Simian, un Vaucluse accusé simplement d'avoir crié : « Vive la Commune ! » a prononcé une philippique, dans laquelle, tout en répétant les doctrines anarchistes et les tentatives odieuses de propagande révolutionnaire dans l'armée, il a représenté son client comme un brave ouvrier, grisé par le tumulte des réunions, aussi peu anarchiste que possible, et criant pour crier, pour le plaisir, comme on crie dans le Midi.

Un intermède intéressant a été fourni par l'exécution d'un individu nommé Martinet, qui se dit anarchiste et qui s'était cité, lui-même, comme témoin pour disculper les orateurs de la réunion de la salle Lévis, à laquelle il prétend aussi avoir assisté.

Témoin lamentable ! M. l'avocat-général Bernard ayant demandé le casier judiciaire de cet intrus, a révélé au jury que le sieur Martinet avait été condamné huit fois, dont trois fois pour vol : à 15 mois, 2 ans et 5 ans de prison !

Sur quoi M. le président Mazeau a invité ce récidiviste à ne pas souiller plus longtemps, par sa présence, une enceinte de justice, et l'a fait jeter dehors avec les égards qui lui étaient dus.

Puis les compagnons Montant, Leboucher et autres ont commencé à lire d'interminables bafouillages. A dix heures du soir, le flot des discours anarchistes montait toujours !

Enfin, onze heures sonnant, le jury entre en délibération.

Il est plus de minuit quand il revient en séance. Le verdict est négatif en ce qui concerne Naudet, le président de la réunion, et Simian, qui avait simplement crié : « Vive la Commune ! » Tous deux sont acquittés.

Le verdict est affirmatif en ce qui concerne les autres accusés.

La cour condamne :

Pieron, Montant, Leboucher, Ponchet et Druelle chacun à deux mois de prison, pour excitation au meurtre ou au pillage. C'est pour rien ! Millet est condamné à cinq ans de réclusion, pour tentative de meurtre sur l'agent Pottery.

MENUS PROPOS

Au théâtre de Montmartre :

Le jeune premier, qui débute, va lancer au traître l'apostrophe classique que contient tout bon mélodrame.

Tout à coup, voyant à quelle espèce de spectateurs il a affaire, il se permet une légère variante, et s'écrie, indigné :

— Oh ! le lâche ! qui ne bat pas les femmes !

On l'a porté en triomphe...

***

Echo américain.

— John, où est le whisky que je vous ai donné ce matin pour nettoyer les carreaux de la salle à manger ?

— Je l'ai bu, maître... Mais je n'ai qu'à souffler sur les vitres... ça fera le même effet !

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Au conseil supérieur de la guerre

Paris, 24 janvier. — Le conseil supérieur de la guerre a été réuni pour étudier, sous la présidence du ministre, l'organisation de l'armée coloniale et la nouvelle loi de recrutement. Le conseil supérieur s'est prononcé à l'unanimité contre toute organisation d'armée coloniale et a indiqué des procédés qui lui paraissent préférables à cette organisation. A l'occasion de la loi de recrutement, le conseil s'est opposé de la façon la plus absolue au renvoi, après la première et la deuxième année, des meilleurs sujets ayant subi un examen favorable. Le conseil a émis l'avis qu'une pareille mesure porterait une atteinte grave au recrutement des cadres. Le ministre de la guerre a rendu compte de ces avis au conseil des ministres et on assure, dit le *Figaro*, que le président du conseil et le général Lewal sont décidés à ne pas tenir compte des avis exprimés par le conseil supérieur de la guerre. On annonce que certain députés comptent, à cette occasion, interpeller le ministre pour obtenir que le procès-verbal des séances du conseil supérieur de la guerre soit, en pareille circonstance, communiqué tout au moins à la commission de l'armée.

La candidature Gatineau

Paris, 24 janvier. — Voici la circulaire adressée par M. Gatineau aux électeurs sénatoriaux de la Seine :

« Chers concitoyens,

» La réunion plénière des électeurs sénatoriaux a adopté ma candidature à une incontestable majorité.

» Cette candidature est nettement républicaine radicale, antiopportuniste et antiministérielle. J'ai accepté dans son intégralité le programme voté par la précédente réunion plénière des électeurs sénatoriaux, qui est simplement l'ancien programme du parti républicain tout entier.

» En attendant la complète réalisation de ce programme, j'ai montré mes sentiments, en ce qui concerne la ville de Paris, en votant le rétablissement de la mairie centrale.

» Je revendique avec autant d'énergie le droit commun pour le département de la Seine. Je demande avant tout la séparation du Conseil général et du Conseil municipal. Chacun des organes de la commune et du département doit être libre pour pouvoir fonctionner utilement et loyalement.

» Vive la République ! » GATINEAU. »

Pour comprendre la portée de cette circulaire, il convient de rappeler les différents articles du programme radical adopté par la réunion plénière des délégués sénatoriaux et accepté par le citoyen Gatineau :

I. — Révision intégrale de la Constitution par une Assemblée constituante élue par le suffrage universel.

II. — Suppression du Sénat.

III. — Subordination absolue de l'exécutif au législatif.

IV. — Séparation des Eglises et de l'Etat.

V. — Protestation contre la politique d'aventures et de conquête.

VI. — Magistrature élue. — Extension du jury au correctionnel et au civil.

VII. — Retour du département de la Seine au droit commun. — Séparation du Conseil général de la Seine et du Conseil municipal de Paris. — Décentralisation départementale. — Autonomie communale.

VIII. — Réforme égalitaire de notre régime économique et social.

IX. — L'élu rendra compte de son mandat tous les ans.

X. — Réduction du service militaire égal pour tous.

Voyages ministériels

Paris, 24 janvier. — M. Fallières, de Nérac, et M. Rouvier, de Marseille, ont quitté Paris hier pour se rendre dans leurs départements respectifs, où ils vont prendre part au vote qui aura lieu dimanche pour nommer des sénateurs.

Ces messieurs espèrent sans doute que leur présence influencera les électeurs sénatoriaux et que, grâce à leur prestige bien connu, ils feront passer les candidats amis du ministère, dont ils sont l'ornement.

Les restes d'Henri Rivière

Brest, 23 janvier. — Le *Tarn* est arrivé à Brest. Les restes du commandant Rivière vont être débarqués et dirigés sur Paris.

Le général Millot

Paris, 24 janvier. — Le général Millot, en congé à Cannes, vient d'arriver à Paris, mandé par télégramme, pour conférer avec le ministre de la guerre au sujet de propositions fort importantes soumises à l'approbation du général Lewal par le commandant en chef du corps expéditionnaire du Tonkin.

Les renforts pour le Tonkin

Paris, 24 janvier.— On lit dans le *Petit journal*: « Contrairement à ce qui a été annoncé, le ministre de la guerre n'a pris aucune décision pour l'envoi de nouveaux renforts au Tonkin. L'action immédiate et énergique qui devait signaler l'arrivée aux affaires du général Lewal, se trouve suspendue, sur le désir de M. Jules Ferry. Il est également inexact que le capitaine de vaisseau Fournier ait été mandé de Toulon au ministère de la guerre. »

Une conversation de M Paul Bert

Paris, 24 janvier. — Un rédacteur du *Gaulois* a eu hier une entrevue avec M. Paul Bert. Nous extrayons de la conversation, fort intéressante, le passage suivant qui résume l'opinion de M. Paul Bert sur la politique coloniale de M. Ferry.

« J'interrogeai M. Paul Bert sur la politique coloniale suivie par M. Jules Ferry, et je lui demandai son opinion sur la façon dont est conduite l'affaire du Tonkin.

» — Oh ! je vais être net et bref sur ce sujet, me répondit-il. J'estime que le gouvernement entasse faute sur faute dans la presqu'île de l'Indo-Chine, et que les hésitations, les *cacholeries* de M. Jules Ferry nous entraînent dans une déplorable aventure.

» Il fallait dès les premiers jours s'emparer de Hué, imposer au vice-roi un traité semblable à celui que nous avons forcé le bey de Tunis à signer en 1881 ou à celui que le gouverneur Thomson vient d'arracher au roi Norodom. »

Les mesures internationales contre les anarchistes

Paris, 24 janvier. — Le gouvernement russe vient de conclure avec le gouvernement prussien une convention en vertu de laquelle les deux gouvernements s'engagent à opérer l'extradition des individus de nationalité russe ou prussienne poursuivis pour les crimes ou délits suivants :

1. Crimes, délits et préparatifs de crime ou délit contre la personne de l'empereur d'Allemagne, de l'empereur de Russie et des membres de leurs familles, à savoir : meurtre, voies de fait, blessures, atteinte préméditée à la liberté individuelle, outrages ;

2. Meurtre et tentative de meurtre ;

3. Fabrication et détention de matières explosibles, dans les cas où les lois prussiennes ou russes s'y opposent.

Lorsque les crimes ou délits à la suite desquels l'extradition sera demandée auront été commis dans un but politique, cette circonstance ne constituera pas un motif permettant de refuser l'extradition. Le *Journal de Saint-Pétersbourg* exprime la conviction que le Parlement allemand consentira à ce que cette convention soit étendue à l'Allemagne. Le journal russe espère « que les autres Etats suivront l'exemple donné par la Russie et la Prusse, dans l'intérêt de la solidarité de toutes les monarchies et de la société tout entière vis-à-vis des tentatives d'un groupe de criminels effrénés. »

Journal officiel. — Sommaire du 24 janvier. — Partie officielle. — Décrets prescrivant la promulgation de la convention, avec protocole annexe, conclue, le 9 juillet 1883, entre la France et l'Italie, pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres de littérature et d'art; — portant fixation des alignements de la rue Vilin, située dans le 20e arrondissement de Paris; — nommant un sous-lieutenant d'infanterie de marine ; — portant promotion dans le corps du commissariat de la marine ; — portant nomination dans le corps de l'inspection des services administratifs et financiers de la marine et des colonies; — attribuant de nouveaux titres à des chaires du Collège de France; — nommant un professeur honoraire au Collège de France.

Arrêtés déclarant vacantes les chaires de langues et littératures de la Perse et de philologie latine au Collège de France ; — conférant le diplôme d'élève breveté à des élèves de l'école spéciale des langues orientales vivantes.

Décision portant nomination à un commandement à la mer.

Documents du ministère de la guerre :

Décrets portant nomination dans l'état-major général de l'armée ; — portant promotion dans le service des bureaux de l'intendance militaire.

Décisions portant mutation dans l'état-major général de l'armée; — portant mutation dans les services des bureaux de l'intendance militaire, des subsistances, de l'habillement et du campement et des hôpitaux militaires.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'attentat contre le Président de la République du Chili

Paris, 24 janvier. — M. J. Grévy a envoyé un télégramme à M. le Président de la République du Chili, pour le féliciter d'avoir échappé à l'attentat dirigé contre sa personne.

Conseil des ministres

Paris, 24 janvier. — Le conseil s'est réuni, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Jules Grévy. La délibération a porté sur les réformes militaires. M. le général Lewal a rendu compte d'une entrevue qu'il a eue avec la commission de l'armée. M. Waldeck-Rousseau a communiqué les rapports des préfets sur le mouvement électoral.

Le ministre de la marine a lu une dépêche de l'amiral Courbet annonçant l'arrivée d'un navire de renfort à Kelung. Le gouvernement a été avisé par ses agents diplomatiques de l'Extrême-Orient de l'application effective des interdictions comprises dans l'*Englishment act* en ce qui concerne le ravitaillement des navires de guerre des nations belligérantes.

M. J. Ferry a communiqué la réponse de l'Angleterre aux propositions des puissances au sujet de l'Egypte. L'Angleterre consent à ce que les puissances garantissent l'emprunt de neuf millions de livres sterling, elle accepte un impôt de 5 0/0 sur tous les coupons égyptiens pendant deux ans. Elle semble disposée à lier la question de la liberté de la navigation du canal aux questions pendantes.

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DES BOULEVARDS. — Boulevard Gambetta. — Direction : M. Deschamps. — Dimanche 25 janvier 1885. — Bureaux à 5 h. 0/0.— Rideau à 6 h. 1/2.

Deux grands succès !!!

Le Jour et la Nuit, opéra-bouffe en 3 actes, par MM. A. Vanloo et E. Leterrier.

Le Médecin des Pauvres, drame à grand spectacle en 5 actes.

Lundi 26 janvier, à 7 heures, au bénéfice de Mme Bruet. Kléber, drame militaire à grand spectacle en 7 actes.

GRAND THEATRE DE LILLE.— Dimanche 25 janvier — Bureaux à 5 heures.— Rideau à 5 h 1/2.

Le Courrier de Lyon, drame en cinq actes et six tableaux.

Avec le concours de M. Moreau, fort ténor :

Guillaume Tell, grand-opéra en 4 actes, paroles de Jouy et H. Bis, musique de Rossini.

Lundi.— La Jeunesse des Mousquetaires, drame en 5 actes et 13 tableaux.

Asthme, Oppression

Le SIROP de JANNIN

l'un succès toujours croissant depuis vingt ans, calme instantanément les crises et amène une guérison rapide.

Excellents effets dans les **Palpitations, Rhumes, Maladies de Poitrine.**—Le Flacon, 3 fr.

Dépôts à Roubaix, pharmacies Bataille, Sebert et Doublemart, et bonnes pharmacies. d.12av.—20982

Guérison de la PHTHISIE PULMONAIRE

et de la Bronchite Chronique

Traitement nouveau. — Brochure in-8 de 136 pages (47e mille)

PAR LE **Dr JULES BOYER**, DE PARIS

FRANCO : 1 FR. 50.

Chez DELAHAYE, LD.-Edit., place de l'Ecole de Médecine, PARIS

AUX MALADES

Atteints de gastralgies, digestions difficiles, névralgies, migraines, constipation, épuisement, hémorragies, pertes de sang, flueurs blanches ; aux vieillards et aux convalescents, nous recommandons l'usage des **Pilules Baric**, toniques, reconstituantes, digestives. C'est le remède le plus facile à prendre et celui qui a obtenu le plus grand succès.

La boîte de 3 francs, se trouve dans toutes les pharmacies, à Roubaix, chez M. Deux, médecin-pharmacien ; à Tourcoing, pharmacie Brunoau, 2, rue de Lille. 21d.25j.1m.5a.—31433

L'excellent résultat que j'ai obtenu pour ma santé de l'emploi du **Fer Bravais** m'a naturellement inspiré la pensée de le conseiller aux malades de ma paroisse ; je vous prie de vouloir bien m'envoyer une demi-douzaine de flacons pour distribuer à des jeunes filles atteintes d'anémie.

Duverger, chanoine honoraire, curé à St-Nicolas (Lot-et-Garonne).

Dans toutes les pharmacies. — Exiger la signature **R. Bravais**, imprimée en rouge. 10132

COMMERCE

Laines

MELBOURNE, 20 janvier.

Par câble. — Les chargements pour l'Angleterre jusqu'au 19 courant comprennent 308,000 balles par steamers et 332,000 balles par voiliers et se comparent comme suit avec ceux de l'année dernière :

	du 1er juillet 1884 au 19 janv. 1885	du 1er juillet 1883 au 19 janv. 1884
Pour l'Angleterre.....	640.000 b/s contre	672.000 b/s
» le Continent direct.	58.000 » »	32 000 »
» l'Amérique, direct.	5.000 » »	16.000 »
Total.....	703.000 » »	720 000 »
Ajouter même quantité		
A déduire les laines de la Darling River expédiées depuis le 1er juillet 1884, mais provenant de l'année antérieure et vendues en novembre dernier.	25 000 »	25.000 »
Total.....	678 000 » »	745.000 »
Déficit dans les envois du 19 janvier.....		67.000 b/s

PORT-ELIZABETH, 27 décembre.

(*Par correspondance spéciale*)

Le marché n'a pas été plus animé, toutefois les affaires ont été plus nombreuses. En Uitenhage snow white on a fait 20 balles bulky extra choix à 1s. 7d.; 10 à 15 balles bon extra supérieur bulky à 1s. 6d. En laines moyennes environ 250 à 300 balles ont changé de mains de 1s., 1/2d. à 1s. 4 1/2d Une partie de circa 200 balles laine plus ou moins inf. a été embarquée pour compte de détenteurs. En country snow white on a vendu 200 balles Glen Avon, assez bonne, sans défauts, à 1s. 3d. Les laines Sylvia et Deepkloof sont tenues à des prix trop élevés En country scoured on n'a rien offert en vente. Les laines fleece washed ont eu preneurs pour 50 balles bonne qualité moyenne à 7 1/2d. En laines en suint Karoo environ 250 à 300 balles ont été enlevées du marché pour le Canada à des prix jusque 6 1/2d.; une tonte spéciale a obtenu un cours plus élevé pour la même destination. En laines en suint bleuâtres longues sup. convenables pour le peigne il y a plusieurs parties au marché qui sont tenues trop cher. Les laines en suint bleues ont eu la vente de 50 à 60 balles de 6 1/8 à 6 1/4d.

Change : Sur Londres à 90 jours de vue 1 1/4 0/0 d'escompte.

Céréales et farines

PARIS, samedi 24 janvier.

(*Dépêche spéciale*)

Farines. — 9 marques. — Tendance soutenue.

	Cours précéd.	Cours du jour.
Courant.....	46 —	45 90
Février.....	46 10	46 10
Mars-avril.....	46 50	46 60
4 de mars.....	46 90	46 90
Marque Corbeil	48 —	48 —

Circulation : 4 700

Blés. — Tendance soutenue.

Courant.....	21 25	21 10
Février	21 40	21 40
Mars-avril	21 75	21 75
4 de mars.....	22 10	22 10

Seigles. — Tendance calme

Courant.....	16 40	16 25
Février.....	16 40	16 50
Mars-avril	16 90	16 75
4 de mars	17 —	17 —

Par câble de MM. SIEGFRIED, GRUNER et Co, représentés à Roubaix par M. JULES CAUET.

vendredi 23 janvier. (Clôture)

MARS

NEW-YORK			CHICAGO		
Janvier 55	./.	Juillet ...	./.	Janvier 33 1/4	Juillet ... ./.
Février 51 1/2		Août...	./.	Février. 33 1/4	Août... ./.
Mars.. 50 3/4		Sept...	./.	Mars... 33 1/2	Sept... ./.
Avril ..	./.	Octob.	./.	Avril...	/ Octob... ./.
Mai .. 50	./.	Nov...	./.	Mai... 41 3/4	Nov ... ./.
Juin ...	./.	Déc...	./.	Juin ...	./ Déc... ./.

FROMENT

Janvier 92	./.	Juillet ...	./.	Janvier ..	./. Juillet .. ./.
Février 92 1/2		Août...	./.	Février 80 1/2	Août... ./.
Mars.. 91	./.	Sept ...	./.	Mars.. 81 1/4	Sept... ./.
Avril.. 95 1/2		Octob.	./	Avril.. 82	./. Octob. ./.
Mai... 97 1/2		Nov...	./.	Mai ... 87	./. Nov... ./.
Juin .. 98	./	Déc...	./.	Juin...	./. Déc. ./.

PARIS, 23 janvier

Avoine. — Mêmes prix.

Courant	17 25	... ..	4 de mars ...	18 25 ... ..
Février ...	17 50	... ..	...	...
Mars-avril ...	17 75	18 ..	...	...

Poids naturel 45 à 47 kil. à l'hect., 100 kil. nets cpt.

Huiles, Graines ET TOURTEAUX

LILLE, samedi 24 janvier.

	HUILES l'hectolitre.		GRAINES l'hectolitre.		TOURT. les 100 k/l.	
	Cours du jour	C. pr.				
Colza.....	.. ..	61	21 ..	22 ..	18 ..	19 ..
Huile épurée	.. ..	67 ..			.. ..	..
Œillette b g	.. ..	.. ..	25 ..	26 ..	18 ..	.. ..
Lin de pays.	56 50	.. ..	20 ..	21 50	25 ..	26 ..
Lin étranger	54 25	.. ..	18 ..	20 ..	22 50	24 ..
Chanvre	.. ..	.. ..	15 ..	.. ..	17 ..	.. ..
Cameline...	.. ..	.. ..	15 ..	17 ..	17 ..	18 ..

Huile épurée pour quinquet, 67 fr. l'hect.

PARIS, samedi 24 janvier.

(*Dépêche spéciale*)

Huile de colza. Calme			Huile de lin. Calme.		
	C. préc.	C. du jr.		C. préc.	C. du jr
Courant..	66 75	66 75	Courant..	54 —	54 25
Février. .	67 —	66 75	Février..	54 —	54 —
4 mars. .	68 25	68 25	4 mars .	54 —	54 —
4 de mai..	69 25	69 —	4 de mai..	54 —	54 —

PARIS, 23 janvier.

Colza. — Le marché présente encore aujourd'hui beaucoup de ourdeur ; la demande est presque nulle.

Le courant du mois, offert à 66 75, n'a d'acheteurs qu'à 66 50.

Le livrable en février a vendeurs à 67 fr. et est faiblement demandé à 66 75.

Mars et avril sont cotés, sans affaires, de 67 75 à 67 50.

Les 4 mois de mars, offerts à 68 25, n'ont d'acheteurs qu'à 68 fr.

Les 4 mois de mai sont tenus à 69 25, mais les acheteurs font défaut.

Cote établie à 12 h. 1/2.

Disponible ...	69 75	66 50	Mars-avril...	67 75	67 50
Courant	66 75	66 50	4 de mars ...	68 28	68 ..
Février	67 ..	66 75	4 de mai. ...	69 25	.. ..

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 1 0/0.)

PARIS, 23 janvier.

Lins. — Sans changement, mais moins ferme.

Disponible..	53 75	54 25	4 premiers..	54 ..	54 25
Courant ...	53 75	54 25	4 de mars ..	54 ..	.. ..
Janvier	54 ..	.. ..	4 de mai ...	54 ..	.. ..

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 2